

16 janvier 2007  
008-2007

Plus de la moitié des criminels en fuite ont été condamnés  
pour des crimes contre des personnes

## **2006 est une année record pour la FAST : 127 criminels ont été retrouvés**

BRUXELLES 16/01/2007.- En 2006, le Fugitive Active Search Team (FAST) de la Police Fédérale a battu son record en retrouvant la trace de 127 criminels en fuite. 28 personnes ont été arrêtées en Belgique, 99 à l'étranger.

En 2005, 105 fugitifs ont été retrouvés par le FAST, contre 75 en 2004.

La moitié (50,46%) des fugitifs traqués par le FAST ont été condamnés pour des crimes contre des personnes (tentatives de meurtres, meurtres, viols, drogues).

### **Victimes**

Depuis sa création en 2000, le FAST a mis 418 criminels en prison.

Parmi ces personnes arrêtées, on retrouve des criminels ayant commis des faits graves comme des meurtres, des viols ou des trafics de drogue.

Le fait que l'auteur d'un tel délit est en outre toujours en fuite rend le processus de guérison des victimes très difficile. L'arrestation d'un fugitif est très importante pour certaines victimes. Il s'agit d'une raison suffisante pour le FAST de persévérer dans la recherche des coupables de tels faits.

### **Crimes contre des personnes**

La moitié (50,46%) des fugitifs recherchés par le FAST ont été condamnés pour des crimes contre des personnes.

Le FAST traque les fugitifs condamnés à une peine d'au moins cinq ans de prison. De telles peines lourdes sont souvent infligées pour des crimes contre des personnes.

Les peines de prison pour les autres délits sont généralement moins longues, mais ces coupables sont également recherchés par le FAST sur demande expresse du parquet.

<b>Catégorie de délits – concerne tous les dossiers ouverts par le FAST depuis sa création en 2000</b>	<b>%</b>
Criminalité contre les personnes	50,46%
Criminalité contre les biens	24,05%
Criminalité économique et financière	24,47%
Autres	1,01%
Total	100,00%

Il apparaît également que plus de 80% des dossiers du FAST ont un rapport avec les priorités du Plan National de Sécurité comme la criminalité organisée, les drogues, la criminalité économique et financière,...

### **Mandat d'arrêt européen**

Le FAST poursuit les criminels dans le monde entier. En 2006, l'implantation du mandat d'arrêt européen est arrivée à sa vitesse de croisière, ce qui facilite l'extradition des criminels.

En 2006, le FAST a localisé et permis l'arrestation à l'étranger de 99 personnes condamnées en Belgique.

98 de ces 99 fugitifs étaient sous le coup d'un mandat d'arrêt européen. Le 99ème fugitif a été extradé du Rwanda vers la Belgique sur base de l'accord de Vienne de 1998 concernant le trafic international de drogues.

En outre, dix étrangers sous le coup d'un mandat d'arrêt européen qui se cachaient en Belgique ont été localisés et arrêtés par le FAST en 2006.

Dans le passé, lorsque les extraditions se faisaient par voie diplomatique, il fallait souvent compter plusieurs mois avant qu'un criminel ne soit extradé. Depuis l'application du mandat d'arrêt européen, la procédure s'est accélérée et les criminels sont généralement remis dans le courant du mois qui suit l'arrestation au pays qui le demande.

Depuis le 1er janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie font partie des pays appliquant le mandat d'arrêt européen.

### **Augmentation et collaboration**

Le nombre d'arrestations effectuées grâce au FAST augmente d'année en année. Depuis la création du FAST, ce sont 418 criminels qui ont été mis derrière les barreaux.

L'augmentation du nombre d'arrestations est entre autres le résultat d'une bonne collaboration entre les différents services de police aux niveaux national et international. La collaboration a été particulièrement soutenue avec les équipes Fugitifs des polices allemande, française et espagnole. Les officiers de liaison de la Police Fédérale ont également joué un rôle de premier plan dans le cadre de ces arrestations.

Lorsque le FAST ouvre un dossier, il n'est pas toujours refermé la même année. Sur les 198 dossiers ouverts en 2006, 70 ont été bouclés la même année.

Afin de pouvoir boucler plus rapidement un plus grand nombre de dossiers et afin de pouvoir arrêter plus de criminels, une unité bruxelloise du FAST a été mise sur pied par la Police judiciaire fédérale de Bruxelles. Cette unité travaille en étroite collaboration avec le FAST fédéral.

### **Quelques exemples**

- Le 22 mars 2006, Didier V. a été extradé du Rwanda où il exploitait une discothèque réputée. Il avait été condamné à une peine de prison de cinq ans par la cour d'appel de Gand pour trafic international de drogue. Le 10 août 2001, il avait été appréhendé à l'aéroport de Wevelgem après avoir livré par hélicoptère en Grande-Bretagne 57,7 kilos d'amphétamines et 15 kilos de tablettes d'XTC.
- Le 23 mars 2006, Geert K. est arrêté dans la villa de Carl De Schutter par la Police française. La villa se trouve à Sainte-Maxime, dans le département du Var. Geert K., condamné par différents tribunaux à plusieurs peines d'emprisonnement allant de 1 à 4 ans n'avait pas réintégré la prison de Bruges le 1er août 2005 alors qu'il bénéficiait d'une permission de sortie.
- Le 10 mai 2005, c'est en Belgique que Christian D. est localisé et arrêté. Condamné à vingt ans de prison pour viol et tentative d'assassinat par la cour d'assises de Mons, il s'était évadé de prison.
- Le 13 novembre 2006, le FAST et les Unités Spéciales (DSU) de la Police Fédérale mettent la main en Belgique sur Billal O.H. qui s'était évadé de la prison de Forest le 19 juillet 2006. Il a été jugé par la cour d'assises de Bruxelles dans le courant du mois de décembre pour des faits de torture sur une personne âgée.

Els Cleemput,  
Porte-parole